



## **Menaces sur l'accès aux soins psychiatriques pour les personnes migrantes?**

**Communiqué du 14 août 2019**

Si les informations parues dans la presse s'avèrent exactes, les soins psychiatriques sont visés par un projet du gouvernement de les exclure des prises en charge de l'Aide Médicale d'Etat (AME) à partir d'une mission confiée à l'IGF et à l'IGAS.

Si le gouvernement faisait ce choix, il prendrait la responsabilité d'ordonner une double discrimination contre des populations stigmatisées à la fois par leur statut d'étrangers, et par un type spécifique de troubles relevant de la santé mentale.

Pour le **Syndicat des Psychiatres des Hôpitaux**, ce projet incroyable d'attaquer de manière ciblée un droit constitutionnel à la protection de la santé, est également aberrant au regard des intérêts de la société française et des engagements pris par le gouvernement en matière de santé publique.

La presse a déjà rappelé que comme candidat aux élections, le président Macron s'était engagé face à ses concurrents à maintenir l'AME. Il faut souligner que comme président, il vient également de défendre une « Stratégie nationale de santé » dont l'axe 2 affiche la volonté d'accompagner « *le recours aux services de santé des personnes vulnérables* » parmi lesquelles les personnes migrantes.

C'est comme enjeu de santé publique pour les pays d'accueil que la plupart des rapports prennent en compte la santé des migrants ou exilés: un précédent rapport IGF - IGAS sur l'AME avait déjà alerté sur les risques sanitaires que les retards au démarrage des soins des migrants provoqueraient si leur accès aux soins était empêché ; l'OMS a en début d'année dans un rapport sous-titré « *Pas de santé publique sans santé des réfugiés et des migrants* », appelé tous les pays européens à mettre en place des politiques d'accès aux soins pour les migrants, en soulignant que les bénéfices pour leurs politiques de santé seront supérieurs aux coûts.

Confier à des services sous tutelle des ministères de l'économie et des finances, une mission touchant la santé publique, est déjà un choix politique orienté. Si les troubles psychiatriques doivent en plus y être ciblés par des mesures d'exclusion, le SPH s'interroge sur ce qui pourrait motiver une telle idée dans un calendrier qui place les attendus de la mission entre l'examen du budget de l'Etat et un débat parlementaire sur la politique d'immigration.

Car du côté sanitaire, les arguments pour renforcer au contraire les prises en charge sont fournis par l'OMS, Santé Publique France ou le Comité pour la santé des exilés, qui relèvent tous la part importante des maladies psychiques dans les problèmes de santé des migrants. Les enfants et les adultes, généralement soumis à des violences dans leurs pays et au cours de leurs parcours, souffrent pour un tiers de troubles psychiques. Et certains secteurs de psychiatrie sont particulièrement sollicités pour répondre à la détresse et aux troubles psychiatriques de ces personnes, dont l'intensité peut entraîner des hospitalisations sans consentement.

L'OMS signale dans son rapport le rôle négatif de la stigmatisation des maladies mentales qui influence défavorablement le recours aux soins des personnes migrantes et joue un rôle dans un taux plus important d'hospitalisations. En ciblant les troubles psychiques pour alléger les prises en charge de l'AME, le gouvernement participerait à leur stigmatisation et serait alors en parfaite contradiction avec la feuille de route « santé mentale et psychiatrie » du Ministère de la Santé qui affiche la lutte contre la stigmatisation dans ses actions.

Voilà une idée de nature à faire douter de la cohérence de la politique de santé publique et de la sincérité des annonces pour la politique de santé mentale, pourtant fraîchement dotée d'un délégué ministériel pour la défendre.